

### Parc aux Daims :



Un rappel a été fait pour que les clôtures avec le merlon soient effectuées rapidement. La rétrocession à la Commune se fera ensuite.



### Nettoyage du village

A l'appel lancé par la Commission de fleurissement une opération « nettoyage de la commune » a été réalisée par une cinquantaine de bénévoles. Le résultat est probant. De nombreux sacs ont permis de récolter des déchets multiples et surtout des mégots de cigarettes.

L'attention a été attirée sur les sacs « déchets canins » des chiens déposés dans les avaloirs du réseau pluvial. Ceci est irresponsable. Des poubelles ou tout simplement le retour à domicile sont les uniques solutions.

### Médiathèque :



Celle-ci offre de multiples activités d'automne et a organisé sur octobre et novembre la venue d'un illustrateur-graveur dans le cadre d'ateliers et expositions ouverts à tous.

Cette « résidence d'auteur » co-financée par la DRAC, la Région Grand Est, le Grand Reims et la commune de Jonchery-sur-Vesle offre un programme intéressant et varié (consultez les horaires de la médiathèque).

LE MAIRE

### **C.C.A.S.**

*Pour l'organisation du repas des aînées en Janvier 2020*

**NOUVEAUX HABITANTS NÉS EN 1952 OU AVANT  
FAITES VOUS CONNAÎTRE EN MAIRIE SVP. MERCI.**



# INFOS MUNICIPALES



## Octobre 2019

### LE MOT DU MAIRE

#### Deuxième Fleur :



Félicitations à toute la petite équipe de bénévoles, aux employés communaux, et à Sylvette Jung, Adjointe en charge du fleurissement. Ce trophée récompense un travail souvent difficile et régulier. La commune est fière de cette distinction qui devrait insuffler à l'ensemble des habitants l'envie de se joindre à cette équipe courageuse. BRAVO.

#### Illuminations :



Bientôt les fêtes de fin d'année, le marché de Noël le 30 novembre et l'arbre de Noël le 18 décembre.

Les décors lumineux vont changer. La commune a renouvelé les motifs !! A découvrir.

#### SNCF :



A partir du 1<sup>er</sup> janvier, modifications des horaires de trains et surtout de nouvelles navettes. Des efforts ont été réalisés par la SNCF qui devraient apporter plus de possibilités dans la mobilité en déchargeant peut être la RN 31.

#### Déchetterie :



Dans le cadre de la sécurisation de la déchetterie, le Grand Reims a décidé d'équiper de garde-corps les bennes afin d'éviter des chutes. L'accès aux bennes nécessitera un effort supplémentaire. N'hésitez pas à demander de l'aide aux employés du Grand Reims.



EXTRAITS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019

Présents : 13  
Pouvoirs : 3  
Excusés : 3

### N°26-2019

#### Répartition des bénéficiaires du vide grenier 2019 aux associations par une subvention

Le Conseil, sur proposition du Maire et du rapport de son conseiller délégué à la vie associative (Monsieur Remen) et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

D'attribuer une subvention à chaque association organisatrice du vide grenier du 08 septembre dernier (Cette somme représente une partie des droits de place perçus à cette occasion en fonction de leur participation).

#### Il s'agit de :

- Pétanque Joncavidulienne : 854€, - A.D.M.R. : 683€,
- Union Sportive F. Ardre et Vesle : 683€, - TENNIS Jonchery Fismes : 170€, - Tennis de Table : 170€, - Secourisme : 150€

Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

### N°27-2019

#### Tarif de vente du bois en l'état actuel

*Vu le stock de bois, Sachant que la commune fixera le jour ou les jours (et horaire) d'enlèvements, Sachant qu'une inscription sera à effectuer en amont.* Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : décide de fixer, à compter de ce jour, le prix de vente du bois coupé à l'enlèvement à 35 € le m<sup>3</sup> dans l'état actuel dans la limite de 3m<sup>3</sup>.

### N°28-2019

#### Décisions modificatives budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Suite au devis de remplacement d'extincteurs, d'un tablier fourche sur le tracteur John Deere et d'un lave-linge pour le multi-accueil, de prestations informatiques (anti-virus sur les postes informatiques et connecteur PayFip compatible...) :

#### La décision modificative n°2 : pour l'investissement Extincteurs

**Crédit à ouvrir : opération 220 : Matériel et outillage incendie compte : 21568 pour +200€**

#### La décision modificative n°3 : pour l'investissement tablier pour tracteur

**Crédit à ouvrir : opération 214 : Matériels Divers : compte 2188 pour 2800€**

#### La décision modificative n°4 pour l'investissement : lave-linge

**Crédit à ouvrir : opération 252 : Multi-accueil : compte 2188 pour 690€**

#### La décision modificative n°5 pour l'investissement : Informatique

**Crédit à ouvrir : opération 212 Matériels informatique : compte 2051 pour 2000€**

#### La décision modificative n°6 pour l'investissement : Réseaux Multi-accueil

**Crédit à ouvrir : opération 252 Multi-accueil : compte 2151 pour 5300€**

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément ci-dessus, Autorise le Maire à engager, mandater, liquider : tous ces investissements.

Donne tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### N°29-2019

#### Création d'un emploi permanent d'agent technique

*Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;*

#### Décide de créer :

Un emploi permanent d'agent technique pour gardien du parc à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3/35<sup>ème</sup>. Emploi déjà occupé il s'agit d'une régularisation.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents cette modification et AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec les différentes parties.

### N°30-2019

#### Création d'un emploi permanent d'agent technique

*Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;*

#### Le Conseil décide de créer :

Un emploi permanent d'agent technique pour l'entretien des bâtiments à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22/35<sup>ème</sup>, régularisation, emploi pourvu.

**Le conseil ADOpte** : à l'unanimité des membres présents ce recrutement et AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec les différentes parties pour ce recrutement.

### N°31-2019

#### Atelier communal missions (dont Mission Assistance à la Maîtrise D'Ouvrage).

*Vu le seuil de marché public,*

*Vu la commission bâtiment et voirie du 03 octobre 2019 ;*

*Monsieur Pesnel, adjoint à la voirie et aux bâtiments rappelle les procédures et les démarches à faire pour le lancement de la construction d'un bâtiment communal, et propose les solutions afin de suivre les procédures complexes.*

*Monsieur le Maire assisté de Monsieur Pesnel adjoint à la voirie et aux bâtiments proposent aux membres du Conseil de retenir le groupe S2R situé à Champfleury pour l'assistance conseil projet bâtiment pour la mission A.M.O et de retenir AC.PRO.BAT (Assistance Conseil PROjet BATiment) pour la construction d'un atelier communal au Chemin de Reims.*

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Adhère à la suggestion de l'adjoint *adjoint à la voirie et aux bâtiments* et décide de solliciter une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès du Cabinet du Groupe S2R pour l'aider dans la construction d'un bâtiment technique communal au Chemin de Reims, au montant de **2 3940 € HT.** confie à AC.PRO.BAT, la mission d'étude de

faisabilité aide maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier, pour 5 760 € TTC **soit 4 800 € HT.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention.

### N°32-2019

#### Vote du rapport de la C.L.E.C.T.

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,*

*Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,*

*Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,*

*Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation.*

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,

D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019 soit 478 204 €.

### N°33-2019

#### Communauté Urbaine du Grand Reims, rapport d'activités 2018 information au conseil municipal

*Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,*

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il est proposé de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

*Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,*

Après en avoir délibéré, le conseil décide à 4 pour, 3 contre et 9 abstentions des membres présents :

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

### N°34-2019

#### Convention Losange et fibre optique

*Vu la convention expliquée pour l'occupation sur le domaine privé communal au profit de Losange (entreprise qui assure le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,*

*convention de Délégation de Service Public avec la région Grand Est) pour l'implantation d'un SRO sur la commune.*

*Vu le rapport présenté*

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

de déléguer à Monsieur le Maire la signature de la convention avec Losange suivant toutes les modalités notamment financières

de signer tous documents relatifs à cette convention.

### Informations diverses :

#### Monsieur Le Maire :

Fait le point sur les salariés de la commune avec certaines demandes de mutation.

La commune via la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux aura une subvention pour le nouveau parking de la Rue Wenz, information de ce jour.

Un point est fait sur les TER qui passent sur la commune avec un étude pour augmenter le transit sur cette ligne.

Le projet de contrat des illuminations est présenté aux conseillers avec de nouveaux décors.



Madame Jung, Adjointe, fait part de la deuxième fleur obtenue par la commune.



Monsieur Pesnel Adjoint : dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Communauté Urbaine du Grand Reims via un marché a transmis la délégation de service public de l'eau potable à Véolia (basé à Sillery) qui recherche un point d'appui pour son agence dans le secteur.

Il rapporte l'avancée du dossier de l'ancien Leclerc avec Carrefour et l'entreprise Immocoop. Pour l'ancienne école maternelle nous sommes en attente des études d'un plan topographique.



Le contrat de déneigement avec la bretelle a été reconduit avec l'entreprise AK5.

